

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Journée de la normalisation, Berne 1997

Le défaut croissant de couverture des coûts liés à la normalisation a contraint le Comité central à adopter dès janvier 1997 des mesures qui se répercuteront de manière sensible sur le travail des commissions des normes SIA et CEN durant l'année en cours. A l'occasion de la réunion, le 27 mars 1997 à Berne, des présidents des commissions des normes SIA et des présidents des groupes de suivi des normes du CEN, Kurt Aellen, président de la SIA, Fritz Kühni, président de la Commission centrale des normes (CCN), Eric Mosimann, secrétaire général, et Max Baur, directeur du service technique, ont informé les quelque cinquante présidentes et présidents concernés des difficultés financières qu'entraînent les tâches de normalisation et des économies rendues nécessaires pour y remédier dans le cadre du train de mesures 97 adopté par la direction de la SIA. Jakob Hasenfratz, président du groupe de travail de la CCN a ensuite présenté la révision des règlements R35 et R37. Ayant rappelé l'importance essentielle que revêt la normalisation pour la SIA, Kurt Aellen et Fritz Kühni ont justifié le train de mesures évoqué comme moyen d'en renforcer les bases et d'en assurer l'avenir. La réorganisation du secrétariat général, un remaniement complet du budget, ainsi que la révision des règlements R35 et R37 déjà mentionnée doivent permettre de réformer les activités de normalisation afin d'en accroître l'efficacité. Pour atteindre cet objectif, les mesures arrêtées doivent être appliquées rapidement et de manière conséquente.

Situation financière

Le nombre sans cesse croissant des normes CEN à traiter – en particulier dans le domaine des essais et des produits – s'est traduit par une augmentation constante du personnel employé par le service technique au cours des dernières

années. Avec l'accroissement parallèle des frais d'expertise occasionnés par le suivi des dossiers, cette tendance a entraîné un gonflement toujours plus important des coûts liés à l'élaboration de normes techniques. Dans le même temps, le chiffre d'affaires réalisé grâce à la vente des normes s'est fortement amenuisé. Or ces évolutions opposées débouchent, en 1997, sur un manque à gagner de près d'un million de francs, les coûts se montant à 3,4 millions de francs face à des recettes plafonnant à 2,4 millions.

Train de mesures pour 1997

Dans le cadre des mesures d'économie engagées dès le deuxième semestre 1996, aucun des objectifs concernant la normalisation n'a pu être atteint, si bien que les coûts liés à ce domaine doivent maintenant être abaissés en priorité. Cet impératif sera flanqué d'un programme de vente des normes destiné à augmenter les recettes, la combinaison de ces deux mesures devant aboutir à un équilibre des comptes relatifs à la normalisation technique en 1997.

Réduction des coûts

Cure d'amaigrissement pour le SG

Comme l'a expliqué Eric Mosimann, les coûts salariaux et d'infrastructure engendrés par le service technique subiront des coupes dictées par l'évolution des recettes au même titre que les activités du secrétariat général dans leur ensemble. Cela va inévitablement de pair avec un réexamen et une réduction des prestations que chaque service est appelé à fournir. Pour le service technique, cet impératif touchera en premier lieu le suivi des normes d'essais et de produits édictées par le CEN, en ce sens que le volumineux flux de documents émanant de cet organe ne sera plus traité par le SG avant d'être envoyé aux divers groupes de suivi suisses concernés, mais

leur sera remis directement. Autrement dit, la rédaction des commentaires relatifs aux procédures de consultation et aux votes, de même que l'archivage des projets de normes incomberont désormais aux groupes de suivi eux-mêmes. Ce renforcement du travail de milice demandé aux milieux directement concernés par les normes d'essais et de produits doit assurer un traitement des dossiers efficace, compétent et respectueux des délais.

Transfert du paiement des contributions incombant aux membres du CEN

Pour pouvoir mettre à la disposition des organes de milice s'occupant des normes CEN les documents nécessaires à leur travail, la SIA doit s'acquitter, via l'Association suisse de normalisation (ASN), d'une contribution annuelle en faveur du Comité européen de normalisation, le montant de cette dernière variant en fonction du nombre de Comités techniques (TC) à pourvoir. A l'avenir, les contributions exigées des membres du CEN pour des normes d'essais et de produits seront, pour chaque TC, soit chaque objet de norme, mises à la charge des organisations économiques et des industries concernées par son application et une participation aux frais administratifs occasionnés par cette répartition leur sera en outre demandée.

Frais d'expertise liés à des mandats externes

En 1997, la SIA n'honorera plus de factures relatives à des mandats confiés à des experts externes dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de normes. La préparation et la rédaction de textes normatifs doit s'appuyer exclusivement sur un engagement de milice, obéir à des projets clairement définis et être soumise à un strict contrôle financier. Le recours à des forces externes demeure possible dans la seule mesure où son financement est assuré.

Max Baur, responsable du service technique

Né en 1950 à Zurich, Max Baur y a accompli sa scolarité, puis ses études d'architecture à l'EPFZ. Ayant obtenu son diplôme en 1978, il se lance comme indépendant l'année suivante déjà en fondant, avec Gerhard Zachs, le bureau d'architecture Baur + Zachs à Küsnacht. Responsable des projets et de l'exécution au sein du bureau, ses réalisations englobent des travaux de rénovation et de restauration pour des maîtres d'ouvrage privés et publics, ainsi que des constructions neuves destinées au logement et à l'artisanat.

A côté de son activité d'associé dans un bureau d'architectes, Max Baur a occupé la fonction d'architecte-conseil de la commune de Hombrechtikon de 1986 à 1991. Dans ce cadre, il a également assuré l'examen des demandes de permis de construire déposées auprès de la commune et, en tant que membre du Parti radical démocratique, défendu des dossiers relatifs à la politique communale et cantonale.

L'expérience qu'a accumulée Max Baur à la fois comme concepteur, entrepreneur et homme politique en faisait un collaborateur au profil idéal pour le service technique du secrétariat général de la SIA. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 1996, il a d'abord repris le suivi des commissions des normes et celui des travaux correspondants du CEN, ainsi que la préparation de publications et l'organisation de manifestations. Depuis l'automne 1996, Max Baur est responsable du service technique et, à ce titre, membre de la direction de la SIA.

Des projets novateurs – tel le CD-Norm de la SIA – et des priorités de travail clairement définies devraient assurer la réussite du service sous la houlette de son nouveau responsable sur le plan financier également.

Amélioration des recettes

Nouveaux tarifs d'abonnement et refonte des taux de rabais

Par le passé, les abonnés à la collection des normes SIA ont souvent émis le vœu de pouvoir souscrire des abonnements partiels. Afin de répondre à cette demande, quatre abonnements partiels ont donc été introduits qui couvrent les domaines « Bâtiment », « Installations du bâtiment et énergie », « Génie civil » et « Structures porteuses et Eurocodes ». Les souscriptions sont acceptées pour un ou plusieurs domaines à choix, l'abonnement complet demeurant également disponible. Cette nouveauté doit permettre aux membres SIA dont les activités ne font appel qu'à une partie de la collection des normes de bénéficier d'un abonnement ciblant exactement leurs besoins et d'avoir toujours sous la main les versions actuelles des normes qui les concernent.

Les taux de rabais ont également été revus, les réductions consenties se répartissant comme suit.

Pour les membres: documents isolés: 20 % (contre 30 % jusqu'ici), abonnement complet: 40 % (contre 37 % jusqu'ici), abonnement pour deux et trois domaines de spécialité: 32 %, abonnement pour un domaine: 28 %;

pour les non membres: documents isolés: pas de rabais, abonnement complet: 20 % (contre 10 % jusqu'ici), abonnement pour deux et trois domaines de spécialité: 15 %, abonnement pour un domaine: 10 %.

Cette nouvelle structure tarifaire maintient clairement les avantages jusqu'ici accordés aux membres de la SIA et aux abonnés. Des augmentations de prix ont été décidées pour améliorer la couverture des coûts, mais le nouveau SIA CD NORM n'est pas touché par cette mesure ce qui le rend encore plus compétitif.

Travaux de normalisation efficaces

La révision des actuels règlements R35 pour les activités normalisatrices de la SIA et R37 pour les travaux de normalisation liés au CEN a pour but de simplifier la procédure d'élaboration d'une norme technique. Cette révision prévoit notamment la refonte des deux règlements en un seul document qui s'appliquera aussi bien à la normalisation SIA qu'à celle du CEN. Les principales nouveautés introduites dans ce projet adopté par la CCN et transmis au CC sont énumérées ci-après.

Types de documents

Les distinctions jusqu'ici établies

entre *normes, recommandations, cahiers techniques, directives et documentations* ont été remplacées par celles adoptées pour la normalisation européenne, soit une différenciation entre *normes, prénormes, cahiers techniques et documentations*.

Organisation des procédures de normalisation

Pour l'essentiel, le déroulement des opérations de normalisation demeure inchangé. La seule nouveauté concerne l'intégration dans l'organigramme des *groupes de suivi* suisses pour la normalisation européenne: à l'instar des actuels *groupes de travail SIA*, ceux-ci seront soumis au contrôle des *commissions des normes*, elles-mêmes dépendantes des *commissions des normes sectorielles CNS* (les actuelles commissions de coordination), qui en réfèrent à leur tour à la CCN.

Répartition des compétences

Dans son projet, la CCN propose que l'adoption des normes ne soit plus soumise individuellement à l'assemblée des délégués et au comité central. Ces deux organes seraient en revanche chargés d'établir des directives définissant les domaines dans lesquels les efforts de normalisation et les travaux de révision de normes devraient se porter en priorité. L'approbation de projets de normes concrets, ainsi que leur adoption seraient du ressort de la CCN, les prénormes et cahiers techniques relevant de la compétence des CNS. Les normes du CEN seraient traitées selon une répartition analogue des compétences, du moins en ce qui concerne leurs éventuelles introductions ou annexes nationales, les Euronormes devant, quant à elles, être reprises sans modification dans le recueil des normes nationales.

Conclusion

La journée de la normalisation organisée à Berne a généralement été décrite comme une manifestation nécessaire, riche en informa-

tions utiles et menée dans un esprit constructif. Une certaine insécurité n'en a pas moins été perçue parmi les responsables de la normalisation, où l'on craint que les mesures que la SIA est indubitablement contrainte d'adopter n'affaiblissent son rôle clef dans ce domaine. De manière générale, la volonté d'assainir la situation a toutefois été saluée et l'on a également pu sentir que la détermination à maintenir la haute qualité de notre recueil de normes, grâce à un effort de milice partagé, demeurerait élevée. Certes, les me-

sures annoncées afin de redresser la situation financière actuelle n'ont rien d'agréable, mais nous avons la ferme conviction que des solutions valables à moyen et long terme seront trouvées. Encore une fois, nous remercions très sincèrement tous les intervenants concernés de leur précieuse collaboration et des compétences qu'ils mettent bénévolement à la disposition de tous.

*Eric Mosimann,
secrétaire général
Max Baur, responsable
du service technique*

Conférence des présidents

Trois objets principaux figuraient à l'ordre du jour de la conférence des présidents réunie le 3 mai à Delémont: le thème prioritaire fixé par la SIA pour ses activités en 1997/98, le bilan financier de la Société et les travaux de la Commission de l'avenir. Le nouveau règlement des concours et les procédures d'adjudication ont en outre brièvement été abordés.

Thème prioritaire pour 1997/98

L'idée à l'origine de la définition de thèmes prioritaires est d'offrir aux sections, aux groupes spécialisés, aux commissions, ainsi qu'à la société centrale une plate-forme où ils puissent traiter un thème de manière approfondie et sous divers aspects. Une telle organisation devrait en outre permettre à la SIA de mieux se profiler dans l'opinion publique. Sous le titre «Le développement durable – Un défi pour les architectes et les ingénieurs», le premier thème proposé par le comité central a été salué et considéré comme une problématique urgente. Dans leurs diverses fonctions, architectes et ingénieurs exercent en effet une influence déterminante sur les flux de matériaux et les choix énergétiques et il leur incombe de traduire les exigences de la communauté. La présence de la SIA doit donc s'affirmer non seulement

dans le cadre du débat écologique, mais aussi dans les discussions portant sur un développement économiquement et socialement supportable.

Cela étant, il faut éviter que la notion de développement durable ne devienne un simple slogan. Il importe donc d'attacher des objectifs concrets aux diverses activités envisagées, de concevoir les projets sous un angle interdisciplinaire et de soigner leur présentation aux membres et à des tiers. La section bâloise et la commission spécialisée du cycle des matériaux ont déjà manifesté leur intérêt pour des manifestations de lancement et un groupe de coordination a été créé pour gérer les diverses propositions.

Bilan financier

Un nouveau contrôle détaillé des comptes 1995, en particulier des postes débiteurs, a permis de lever les réserves formulées par l'organe de révision quant à leur adoption lors de l'AD du 29 août 1996. Ce réexamen s'est toutefois soldé par l'abandon de créances pour un montant supplémentaire de 200 000 francs, une somme qui a entre-temps pu être ramenée à 140 000 francs, ce qui porte finalement le déficit 1995 à quelque 800 000 francs.

Les comptes 1996 se soldent

quant à eux par un déficit de 1,8 million de francs, dont plus d'un million a été affecté à un assainissement global du bilan. Face au marasme économique entraînant un recul persistant des revenus, le comité central a en effet préconisé un tel assainissement. L'opération comporte l'abandon de montants budgétés à titre provisionnel et de la comptabilisation transitoire d'abonnements, l'épuration complète du poste informatique, ainsi que la constitution de réserves pour des dépenses extraordinaires de restructuration. La diminution des recettes provenant de la vente a pu être contrée par une réduction pratiquement équivalente des coûts de l'ordre de 1 million de francs.

Afin de présenter des comptes équilibrés en 1997, le comité central a adopté les trains de mesures 1996 et 1997 (voir «Journée de la normalisation, Berne 1997» dans ce même numéro) et appliqué le projet MOVE à la restructuration du secrétariat général. A moins d'un nouveau recul marqué des revenus, cet objectif pourra être atteint.

Commission de l'avenir

M. Jean-Daniel Clavel, président de la Commission de l'avenir de la SIA, a rendu compte de l'avancement des travaux. Il a en particulier commenté l'analyse qui a été faite de l'évolution des économies publiques et du domaine de la construction depuis les années cinquante, analyse qui a par ailleurs inauguré une série d'articles dans nos deux revues *SI+A* et *IAS*. Une seconde contribution traitera des perspectives d'avenir, et des mesures seront proposées sur cette base. Conformément à son mandat, la Commission de l'avenir présentera son rapport final pour fin septembre 1997 et l'assemblée des délégués en discutera en novembre.

*Eric Mosimann,
secrétaire général*